



# Webinaire zones calmes

## Métropole du Grand Paris-BruitParif

### Présentation du label QUIET

29 février 2024



**Anne Giguelay**, direction générale de la santé (DGS)  
**Charlotte Lemoine**, Centre d'information sur le bruit (CidB)



## Contexte

Post confinement : augmentation de la sensibilité de la population aux bruits

Pollutions sonores : préoccupation grandissante pour de nombreux français

4<sup>ème</sup> plan national santé environnement PNSE4 (2021-2025)

Axe 2 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire

**Action 15, 3<sup>ème</sup> partie « *améliorer la tranquillité sonore des citoyens* »**

=> Promouvoir des espaces calmes et/ou des moments apaisés pour les citoyens en leur attribuant un label : le label QUIET



## Objectifs du label Quiet

Valoriser un espace calme et/ou un moment apaisé au sein d'une commune, d'un établissement ou d'une entreprise

Concerne une action déjà mise en place dans un lieu précis et/ou un moment associé à un lieu qui vise à améliorer/préserver l'environnement sonore

## Exemples

Où ?

tout ou partie de lieu tels que les établissements scolaires, crèches ou centres de loisirs, les bâtiments ou équipements municipaux recevant du public, les commerces, les hôpitaux, les voiries, places ou jardins publics...

Quelles actions ?

- Mise en place d'heures calmes dans un supermarché, une école, un hôpital etc. : prise de conscience des usagers qu'un lieu peut être apaisé à certains moments de la journée, de la semaine.
- Restriction de circulation dans une zone
- Diminution de l'environnement sonore dans un lieu (hôpital, école, crèche) en sensibilisant sur le bruit (afficheur sonore, enquête...)

## Comment labéliser une (ou des) action(s) ?

- A partir de la plateforme [demarches-simplifiées.fr](http://demarches-simplifiees.fr), compléter un formulaire (*lien transmis en avril/mai*)
  - Présentation courte de l'action (type d'action, lieux concernés)
  - Dossier descriptif (10 pages max) à joindre au formulaire, présentant la mise en œuvre de l'action, le suivi, l'évaluation réalisée, les bénéfices observés...
- Evaluation du dossier par un jury composé des membres du Conseil National du bruit (CNB)

# Calendrier

## *Phase d'expérimentation*

- Fin de la phase d'expérimentation avec des communes pilotes en février 2024
- Première réunion du jury en mars

## *Lancement national*

- Prévu au printemps avec réouverture du formulaire en ligne sur démarches-simplifiées.fr en avril/mai



Pour plus d'informations

CidB Charlotte Lemoine [charlotte.lemoine@cidb.org](mailto:charlotte.lemoine@cidb.org)

Valérie Rozec [rozec@cidb.org](mailto:rozec@cidb.org)

DGS Anne Giguely [anne.giguely@sante.gouv.fr](mailto:anne.giguely@sante.gouv.fr)